

**STRATÉGIE
NATIONALE POUR
L'ALIMENTATION,
LA NUTRITION et
Le CLIMAT**

o **Décryptage**
par 57 acteurs de
la société civile

SIGNATAIRES



SOMMAIRE

Introduction et synthèse du décryptage	2
Nos recommandations pour améliorer la SNANC	6
Décryptages thématiques	10
Faire de la SNANC un outil d'orientations stratégiques des politiques alimentaires co-construit avec la société civile	11
Rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous	13
Encadrer strictement le secteur agroalimentaire pour des produits meilleurs pour la santé et l'environnement et une meilleure répartition de la valeur	15
Rendre les repas servis en restauration collective meilleurs pour la santé et pour l'environnement et davantage issus de filières françaises de qualité	18
Rendre les repas servis en restauration commerciale meilleurs pour la santé et pour l'environnement et davantage issus de filières françaises de qualité	20
Faire évoluer les régimes alimentaires vers "moins et mieux" de produits d'origine animale, et davantage d'aliments végétaux de qualité	22
Apporter une information claire, fiable et précise au consommateur sur les caractéristiques et les impacts des produits alimentaires	25
Soutenir la consommation de produits de l'agriculture biologique	28
Développer des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour rapprocher production et consommation et favoriser localement la transition alimentaire et écologique	30





INTRODUCTION ET SYNTHÈSE DU DÉCRYPTAGE

Une SNANC qui se faisait attendre

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) est prévue par la loi Climat n°1104-2021, dans la continuité des recommandations de la Convention Citoyenne pour le Climat. La loi exigeait une publication de la SNANC pour juillet 2023. Pour son élaboration, le gouvernement avait chargé début 2023 le Conseil national de l'alimentation (CNA) et le Haut conseil de santé publique (HCSP) de lui remettre leur avis pour l'élaboration de la SNANC.

Membres de la société civile, nous nous sommes largement mobilisés cette même année, transmettant au gouvernement [13 recommandations prioritaires](#) et multipliant les communications publiques, dont [une lettre ouverte](#) signée par 105 organisations. Ces contributions convergent très largement avec celles du [CNA](#) et du [HCSP](#) et avec les rapports récents de [France Stratégie](#) et du [Haut Conseil pour le Climat](#), également sur la future SNANC. Toutes insistaient sur la nécessité :

- d'améliorer la cohérence entre les programmes portant sur l'alimentation émanant des différents ministères ;
- de transformer l'offre et les environnements alimentaires plutôt que de faire reposer le fardeau du changement sur le consommateur, en prenant des mesures incitatives et contraignantes à l'égard des acteurs économiques (industriels, distributeurs, restaurateurs) ;
- de faire évoluer les régimes alimentaires vers "moins mais mieux" de produits d'origine animale, et davantage d'aliments végétaux de qualité (fruits et légumes, légumineuses, fruits à coque, produits céréaliers complets).

Finalement annoncée à l'occasion du Salon International de l'agriculture en 2025 et désormais mise en consultation, la première mouture de la SNANC compile 80 actions au service de 20 objectifs, ainsi que 7 objectifs chiffrés pour 2030 et 15 actions phares dont la mise en œuvre est prévue dans les prochains mois.

Un progrès pour la mise en oeuvre d'une politique de l'alimentation

Globalement, les thématiques et les objectifs de la SNANC correspondent dans les grandes lignes aux recommandations de la société civile, ce que nous saluons. La Stratégie marque un réel progrès vers la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'alimentation qui nécessite une approche interministérielle, pour tenir compte de l'ensemble des enjeux écologiques, de santé, agricoles et sociaux qu'elle soulève. Elle présente l'intérêt de mobiliser des leviers qui dépassent les seuls dispositifs d'information et de sensibilisation du consommateur : des mesures qui visent le changement de l'offre et de nos environnements alimentaires pour les rendre plus favorables à la santé et à la durabilité, ciblant les industriels, les distributeurs et le secteur de la restauration hors-foyer.

Des mesures majeures, soutenues par l'opinion publique, à ré-intégrer et renforcer pour une SNANC à la hauteur de sa promesse

Pour autant, des mesures centrales sont absentes ou trop timorées pour une stratégie à la hauteur des enjeux auxquels elle s'attaque.

Par comparaison avec une version antérieure, **le texte mis en consultation ce mois d'avril a été amputé d'une mesure centrale et prioritaire**, à savoir l'Action n°31 visant à **"Réduire efficacement l'exposition des enfants et des adolescents aux publicités et parrainages pour des produits trop gras, sucrés, salés, sur les différents médias (traditionnels et numériques) par un renforcement à terme du cadre réglementaire"**, suite à un arbitrage de Matignon. Un choix qui contraste avec la décision du gouvernement britannique d'interdire la publicité pour la malbouffe sur internet et à la télévision en journée à compter du 1er octobre 2025.



Par ailleurs, cette stratégie ne réussit pas à proposer des mesures et objectifs qui servent tout autant la visée d'une plus juste rémunération des agriculteurs et agricultrices que l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Elle en est pourtant l'opportunité, **à condition de poser l'objectif d'une meilleure transparence des prix, d'encadrer davantage les distributeurs, les industriels et les restaurateurs** pour que ceux-ci proposent davantage de produits de qualité issus de filières locales, responsables et durables ; de mobiliser davantage de leviers pour **garantir des débouchés pour les agriculteurs et les agricultrices engagées dans des modes de production durables, à travers la restauration collective mais aussi commerciale**, et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) etc ; **de renforcer une volonté de mieux répartir la valeur tout au long de la chaîne, en lien avec les dispositifs des lois EGalim.**

Enfin, alors que cette stratégie est cruciale pour accompagner au mieux l'évolution de nos systèmes alimentaires vers le "moins et mieux de produits animaux", **les objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande ont été supprimés. Ce revirement est très problématique** car seuls des objectifs chiffrés permettent de fixer une trajectoire, de déployer des moyens et des mesures pour la suivre et de procéder à une évaluation de l'atteinte des résultats. En l'état, le texte renvoie de façon floue aux objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui ne sont pas non plus chiffrés.

Les attentes des territoires et des citoyens sont pourtant fortes pour ces mesures, pour une SNANC ambitieuse et suivie d'effets. En témoigne la [Déclaration](#) des Assises territoriales de Montpellier en décembre 2024 et plus récemment un [baromètre réalisé par Toluna Harris Interactive](#) :

- 83% des Français sont favorables à l'interdiction de la publicité pour les produits alimentaires les plus nocifs pour la santé et la planète ;
- 90% des Français sont favorables à une obligation pour les distributeurs de limiter leurs marges sur les fruits et légumes et les produits biologiques ;
- 78% des Français sont favorables à une aide financière pour les ménages modestes pour pouvoir acheter des aliments bons pour la santé ;
- 85% des Français sont favorables à des campagnes encourageant à consommer moins de viande et à avoir une alimentation plus végétale ;
- 87% des Français sont favorables à un étiquetage environnemental sur les emballages des produits alimentaires, qui affiche une note sur les impacts écologiques et indique le mode d'élevage.

Pour répondre à ces attentes, il est indispensable de renforcer la capacité de cette Stratégie à atteindre les objectifs fixés – dont une partie gagnerait à être précisée, rehaussée et dotée d'indicateurs de suivi pour en évaluer la progression. **D'une part, la majorité des mesures mentionnées dans le document sont de nature incitative, ce qui pose question sur leur efficacité** étant donné les résultats très modestes des dispositifs de type "auto-régulation" ou "engagements volontaires" mis en œuvre lors des dernières décennies. **D'autre part, un nombre élevé de mesures pose la question des moyens économiques, institutionnels, législatifs et réglementaires qui seront véritablement consentis**, afin de produire des effets.

NOS RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA SNANC



Faire de la SNANC un outil d'orientations stratégiques des politiques alimentaires co-construit avec la société civile

1. Proposer une loi-cadre sur le droit à l'alimentation en complément de la SNANC, en écho aux recommandations du CNA et du CODESC, afin d'inscrire ce droit dans la législation française et lui donner un cadre cohérent, durable et contraignant conférant ainsi plus de force et d'impact à la SNANC et facilitant l'alignement et la révision de toutes les politiques sectorielles concernées¹.
2. Nommer un ou une déléguée interministérielle en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SNANC et garant d'une allocation de moyens suffisants pour l'atteinte de ses objectifs.
3. Faire vivre la SNANC par un dispositif citoyen participatif et inclusif, tout au long de sa mise en œuvre et de son suivi et évaluation.

Rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous

4. Garantir une meilleure transparence des prix et un encadrement des marges des distributeurs et des industriels sur les produits sains et durables, en particulier les fruits et légumes et les produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable.
5. Pérenniser et augmenter le fonds "Mieux Manger Pour tous" pour soutenir l'essaimage et le passage à l'échelle des dispositifs qui auront fait leur preuve pour une alimentation durable accessible aux personnes les plus fragiles, tenant compte de leurs contraintes, de la diversité de leur situation et des enjeux de mixité sociale pour éviter tout effet stigmatisant.
6. Mettre en œuvre une politique publique claire pour développer le maillage territorial d'une offre alimentaire durable accessible financièrement et géographiquement, ouverte à toutes et tous.

Encadrer strictement le secteur agroalimentaire pour des produits meilleurs pour la santé et l'environnement et une meilleure répartition de la valeur

7. Interdire la publicité et le marketing pour des produits trop gras, trop sucrés et trop salés, en particulier lorsque ces activités ciblent les enfants, et obliger l'affichage du Nutri-score sur les emballages des produits alimentaires et dans toutes leurs publicités.
8. Encadrer les promotions alimentaires sur l'ensemble des supports promotionnels des distributeurs, selon les recommandations du PNNS (Programme national nutrition santé) et en incluant une part de produits biologiques hors ultra-transformation.
9. Fixer des objectifs d'approvisionnement en produits sains, biologiques, équitables et de qualité pour la grande distribution, sur le modèle EGAlim, et une restriction de la place faite aux produits trop gras, trop sucrés, trop salés et ultra-transformés.

¹Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Observations finales concernant le cinquième rapport périodique de la France, 30 octobre 2023, E/C.12/FRA/CO/5.

Faire évoluer les régimes alimentaires vers “moins et mieux” de produits d’origine animale, et davantage d’aliments végétaux de qualité

10. Fixer une trajectoire globale et chiffrée d’évolution du système alimentaire vers le “moins et mieux” de produits d’origine animale, incluant des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande de boucherie, de volaille et de charcuterie à horizon 2030.
11. Renforcer les moyens du PNNS et de Santé Publique France, par exemple par la création d’un fond dédié, pour mener des campagnes de communication de grande ampleur sur l’alimentation saine et durable.

Soutenir la consommation de produits de l’agriculture biologique

12. Détailler le chiffrage de 12% de bio d’ici 2030 débouché par débouché, avec des sous-objectifs.
13. Préciser les moyens mobilisés pour assurer les ambitions sur la consommation de produits biologiques.

Rendre les repas servis en restauration collective meilleurs pour la santé et pour l’environnement et davantage issus de filières françaises de qualité

14. Adopter l’objectif d’une option végétarienne quotidienne ou de deux repas végétariens par semaine dans l’ensemble de la restauration scolaire d’ici 2030.
15. Apporter un soutien financier fléché spécifiquement vers l’atteinte des objectifs EGAlim, en priorité vers les secteurs les plus en retard comme le secteur médico-social et les cantines rurales.
16. Réviser le dispositif de suivi statistique afin de pouvoir suivre les achats de produits issus du commerce équitable aujourd’hui invisibilisés.
17. Enrichir les formations de l’ensemble des métiers de la restauration collective (cuisiniers, diététiciens, élus, acheteurs publics, personnel d’accompagnement du temps de repas) avec les enjeux nutritionnels, climatiques, de biodiversité et de bien-être animal, et leurs liens avec l’alimentation.
18. Sanctuariser la définition du plat “fait-maison”, telle que prévue dans le code de la consommation, qui “exclut le recours à des solutions de type “cuisine centrale”.
19. Flécher et encourager les financements publics vers du matériel adapté à une cuisine faite sur place.

Rendre les repas servis en restauration commerciale meilleurs pour la santé et pour l'environnement et davantage issus de filières françaises de qualité

20. Renforcer l'action visant à construire une "trajectoire nationale de développement d'une offre de produits durables et de qualité" avec les professionnels du secteur, en fixant des objectifs précis et en mettant en place des dispositifs d'accompagnement.
21. Renforcer la transparence et l'information au consommateur sur les lieux, les menus et les sites internet de la restauration commerciale.

Apporter une information claire, fiable et précise au consommateur sur les caractéristiques et les impacts des produits alimentaires

22. Introduire une obligation de transparence de l'origine de la viande dans les produits préparés, et indiquer clairement l'origine de l'ensemble des viandes dans la restauration hors domicile.
23. Rendre obligatoire l'étiquetage sur le bien-être animal et les modes d'élevage pour tous les produits d'origine animale en distribution et en restauration hors domicile.
24. Développer l'éducation alimentaire de qualité à travers une pédagogie ludique, interactive, hors du seul cadre de la salle de classe - dans les cantines scolaires, centres de loisirs - avec la formation en parallèle du personnel de restauration et des animateurs. Développer des messages adaptés à tous les publics, pour qu'ils ne renforcent pas les inégalités.
25. Étendre la semaine de l'alimentation durable au-delà des écoles et institutions volontaires : aux commerces, la grande distribution et les acteurs culturels, dans une manifestation d'ampleur.

Développer des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour rapprocher production et consommation et favoriser localement la transition alimentaire et écologique

26. Renforcer et sécuriser les moyens financiers alloués aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : donner une visibilité sur les financements sur le temps long (à minima 5 ans).
27. Sanctuariser une partie des financements pour les acteurs du territoire qui participent à la réalisation des objectifs des PAT et porter une attention spécifique sur les territoires ruraux et les "marécages alimentaires".
28. Fixer des objectifs de moyens sur le volet social, sur le volet environnemental et sur le volet santé pour les PAT.



DÉCRYPTAGES THÉMATIQUES

Faire de la SNANC un outil d'orientations stratégiques des politiques alimentaires co-construit avec la société civile

La SNANC pose l'ambition de servir de grand document stratégique à horizon 2030, permettant de coupler les différentes politiques de l'alimentation. Elle souffre pourtant encore d'une absence de moyens financiers clairs et d'un manque de volonté d'en faire un outil participatif et inclusif, que ce soit dans son élaboration et son suivi.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

La SNANC porte l'ambition d'être le document d'orientations stratégiques générales de la politique de l'alimentation à horizon 2030 dans l'approche "une seule santé" (action 6) avec une déclinaison nationale et territoriale notamment via les PAT (actions 4 et 7). Les prochains PNNS et PNA doivent découler de ce document stratégique. La gouvernance est certes rattachée au Premier ministre, en adéquation avec les enjeux multisectoriels de l'alimentation mais les moyens alloués à cette gouvernance globale ne sont pas clairs. La mobilisation des CRALIM est intéressante mais ces comités sont actuellement plus ou moins dynamiques selon les régions.

Alors que les précédents programmes en lien avec l'alimentation ont pu manquer d'efficacité, à cause d'une dispersion ou d'un manque de moyens et d'articulation entre institutions dans la mise en œuvre et l'évaluation, il conviendrait de préciser les moyens financiers et institutionnels disponibles pour la mise en œuvre et le suivi de la SNANC. Globalement, on constate un manque d'indicateurs de suivi nationaux et territorialisés qui va rendre plus difficile son évaluation. Cela vaut plus spécifiquement pour la lutte contre la précarité alimentaire (pas d'objectifs chiffrés, ni d'ailleurs l'ambition d'améliorer le suivi de la précarité alimentaire et de l'impact des actions menées pour l'éradiquer) ou pour les trajectoires d'évolution de la production agricole et alimentaire nationale compatibles avec des systèmes alimentaires durables en lien avec les engagements internationaux de la France.

Il est évoqué un dispositif de consultation publique ouvert aux citoyens, en complément des saisines du Conseil national de l'alimentation, du Conseil national de la transition écologique, de la Conférence nationale de santé et du CNLE : nous saluons ce dispositif et espérons que celle-ci permettra de prendre le temps du débat pour mobiliser la population et la sensibiliser sur les enjeux, puis la faire monter en compétence pour élaborer des propositions.

Le dispositif de suivi est certes ouvert via le comité des partenaires mais il semble manquer lui aussi d'un dispositif citoyen participatif, inclusif et itératif aussi bien au niveau national que territorial.

Il est nécessaire de penser un dispositif de suivi itératif et d'évaluation indépendant avec des moyens dédiés sur la base des dispositifs de participation citoyenne porté par le CNA ou le GT 5 du CNLE complété par les travaux des législateurs. Or, malgré l'intention affichée de s'appuyer sur « une expertise scientifique indépendante » qui « doit être à la base de l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques », rien n'est précisé sur le sujet.

Globalement, comme l'a recommandé le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CODESC) à la France en octobre 2023 sur l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, nous nous questionnons sur la capacité de la SNANC, qui constitue un outil de droit souple ("soft law"), à mobiliser les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs énoncés. En complément de la SNANC, une loi-cadre permettrait de poser un cadre juridique contraignant et pérenne pour une meilleure coordination des politiques alimentaires, où le respect des droits fondamentaux se trouve au cœur du système alimentaire, garantissant à toutes et tous un accès autonome et digne à une alimentation suffisante, saine et durable.

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

- Proposer une loi-cadre sur le droit à l'alimentation en complément de la SNANC, en écho aux recommandations du CNA et du CODESC, afin d'inscrire ce droit dans la législation française et lui donner un cadre cohérent, durable et contraignant donnant ainsi plus de force et d'impact à la SNANC et facilitant l'alignement et la révision de toutes les politiques sectorielles concernées¹.
- Nommer un ou une déléguée interministérielle en charge de la mise en œuvre et du suivi et évaluation de la SNANC et garante d'une allocation de moyens suffisants pour l'atteinte de ses objectifs.
- Faire vivre la SNANC par un dispositif citoyen participatif et inclusif, tout au long de sa mise en œuvre et de son suivi et évaluation.
- Proposer un dispositif d'évaluation annuel indépendant (porté par l'Assemblée nationale, le CNA, le CNLE, le CESE...) en charge de l'analyse des résultats qualitatifs et quantitatifs proposés dans la SNANC.

Rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous

Cette SNANC pose de premiers jalons pour améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité à toutes et tous. Mais pour assurer qu'ils influent durablement sur le système alimentaire, il faut dépasser les mesures informatives pour des mesures ambitieuses comme l'encadrement des marges, la régulation de la publicité et une meilleure politique pour rendre l'offre durable plus accessible. Elles seront d'autant plus efficaces qu'à ces objectifs seront associés des moyens conséquents, qui dépassent le seul fonds du Programme Mieux manger pour tous.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

L'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et choisie est un enjeu majeur, dans un contexte où 12 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire, où les effets de l'inflation demeurent (une baisse de la quantité et qualité des produits achetés) et où le diabète et l'obésité sont devenus des épidémies.

Cette SNANC pose des jalons importants pour améliorer, en France, l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité. L'approche proposée (transversale - et dans une démarche "Une seule santé") est primordiale. De nombreuses mesures essentielles étaient très attendues par la société civile. Un certain nombre de dispositions recommandées par nos associations ont d'ailleurs déjà vu le jour en 2023 et 2024, avant le lancement de la consultation en ce milieu d'année 2025 (comme le soutien aux dispositifs financiers de lutte contre la précarité alimentaire ou encore l'appui aux faibles tarifications pour la restauration universitaire).

En ce sens, il nous faut aujourd'hui davantage d'ambition, d'autant que l'ensemble des propositions reste très concentré sur l'aide alimentaire et son amélioration, alors qu'elle ne doit pas être la seule réponse face à la précarité alimentaire. Alors que le document actuel ne semble pas faire une priorité de l'usage des tickets restaurants pour favoriser une alimentation durable et de qualité, de nombreuses expérimentations sur l'accessibilité financière ont été menées et nécessitent aujourd'hui d'aller plus loin.

Le changement des environnements alimentaires doit par ailleurs être une priorité pour cet objectif d'accessibilité. Alors que les fruits et légumes et les produits sous labels sont chers en magasins, ils font aussi l'objet de sur-marges. Pourtant, l'encadrement de ces marges ne figure pas dans la SNANC. On ne peut se contenter d'une information sur les différences de marges entre produits conventionnels et SIQO (action 41). De la même manière, nombreuses sont les campagnes de sensibilisation

prévues pour entraîner la demande sur ces produits. Mais les moyens colossaux engagés pour la publicité sur des produits trop gras, trop sucrés, trop salés et ultra-transformés continueront de saper ces bonnes volontés (voir le point suivant pour une recommandation sur le sujet). Enfin, l'enjeu des moyens financiers et humains est crucial pour répondre à l'accessibilité en particulier des ménages en situation de précarité : il faut là encore les préciser et a minima pérenniser l'existant, à l'image du fonds Mieux manger pour tous.

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

Dans une situation où 80 % des personnes en situation de précarité alimentaire ne font pas appel à l'aide alimentaire², il est nécessaire de généraliser des mesures qui assurent le renforcement du budget alimentaire des plus précaires et le changement de leurs environnements alimentaires. Pour cela, nous demandons :

- Une meilleure transparence des prix et un encadrement des marges sur les fruits, légumes, et produits sous label de qualité, en particulier les labels de l'agriculture biologique et du commerce équitable ;
- La pérennisation du fonds Mieux Manger Pour tous et son augmentation pour soutenir l'essaimage et le passage à l'échelle des dispositifs qui auront fait leur preuve pour une alimentation durable accessible aux personnes les plus fragiles, tenant compte de leurs contraintes, de la diversité de leur situation et des enjeux de mixité sociale pour éviter tout effet stigmatisant. L'évaluation en cours de ce fonds doit intégrer la participation des premiers concernés.
- Une politique publique claire pour développer le maillage territorial d'une offre alimentaire durable, accessible financièrement et géographiquement, ouverte à toutes et tous : avec une stratégie propre, un plan d'action et des moyens qui dépassent le cadre du fonds Mieux manger pour tous. Elle vise à réduire les "déserts" et "bourbiers" alimentaires, l'isolement des zones rurales. Un diagnostic sur ces zones spécifiques est un préalable.

Encadrer strictement le secteur agroalimentaire pour des produits meilleurs pour la santé et l'environnement et une meilleure répartition de la valeur

L'amélioration des environnements alimentaires doit passer par une régulation stricte du secteur agroalimentaire, en réponse à l'inefficacité des mesures volontaires. Dans sa version actuelle, la SNANC propose des actions pertinentes mais très largement insuffisantes : une réglementation plus contraignante est essentielle pour limiter l'influence des industriels et des distributeurs, protéger la santé publique et l'environnement. Une version antérieure de la SNANC faisait la proposition la plus ambitieuse jamais faite en France en matière de régulation du marketing ciblant les enfants : cette mesure doit être réintégrée. La SNANC doit également contenir des mesures plus ambitieuses pour garantir un partage équitable de la valeur dans les filières agricoles.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

La SNANC fait de la régulation du secteur agroalimentaire une de ses priorités (objectifs 6, 8 et 10). Plusieurs mesures vont dans la bonne direction et rejoignent les demandes portées par la société civile mais doivent être considérablement renforcées et associées à des mesures complémentaires pour être véritablement efficaces.

Les actions n°19 et 20 sont pertinentes mais doivent être assorties de mesures sur le prix des produits. En effet, la réglementation doit permettre que les produits sains et durables soient non seulement majoritaires et plus visibles en magasin, mais aussi plus accessibles financièrement. La SNANC devrait intégrer une mesure permettant d'augmenter la part d'offres promotionnelles (au sens de réduction de prix ou de volume ou produits offerts) pour ces produits, en s'assurant d'une participation financière effective des distributeurs dans ces mécanismes de promotion, sans pratiques abusives de demandes de contreparties ou marges arrières. Concernant l'action n°72, il convient en même temps de travailler à une définition scientifique de l'alimentation ultra-transformée (AUT) et de répondre à cet enjeu de santé publique. En complément, la SNANC devrait permettre d'engager une réduction globale des additifs utilisés dans notre alimentation, un des marqueurs identifiés de l'AUT, à commencer par interdire les plus à risque.

Sur les questions d'étiquetage, d'information et de nutrition (objectif 6), l'affichage du Nutri-Score doit être obligatoire sur les publicités alimentaires (action n°30). La SNANC devrait aller plus loin et proposer une interdiction de la publicité pour les produits notés D et E (action n°32). En complément du Nutri-Score, tout affichage environnemental – indépendant, prouvé scientifiquement, facilement lisible et compréhensible par les consommateurs et porté par des institutions publiques – devra aussi être rendu obligatoire (action n°32). Les contrats-climats doivent être renforcés pour contribuer efficacement à orienter les dépenses publicitaires vers les produits alimentaires les plus sains : leurs objectifs doivent être fixés par les organismes publics de référence et leur non-respect soumis à des sanctions dissuasives (action n°31).

Cela sera complémentaire des actions proposées pour réduire la pression marketing sur les populations, ces actions étant trop souvent limitées à des engagements volontaires. Pourtant, le levier réglementaire devrait être systématiquement mobilisé, y compris si besoin est, après une phase incitative (actions n°19 et 20). Ainsi, le marketing qui cible les enfants pour des produits trop gras, sucrés, salés doit être strictement encadré sur tous les supports (action n°29) et ne peut pas se contenter des engagements volontaires de la charte de l'Arcom. Il est inadmissible que le gouvernement se cache derrière des enjeux économiques et d'équité entre les différents médias pour justifier son inaction à véritablement protéger la santé des enfants.

L'objectif 10 reconnaît le lien entre le partage équitable de la valeur dans les filières agricoles et le développement d'une alimentation saine, durable et résiliente face au changement climatique, et va dans le bon sens, en combinant des mesures visant à renforcer la transparence des prix et des marges dans les filières agricoles (actions n°40 et 41), tout en améliorant l'information des consommateurs sur les allégations liées au partage équitable de la valeur (actions n°42 et 43). Mais ici aussi, les actions envisagées restent trop incitatives et ne sont pas suffisamment structurantes pour induire un véritable changement. La transparence à elle seule ne suffit pas. Il est essentiel de réduire les déséquilibres de pouvoir dans les relations commerciales, en limitant la capacité des distributeurs et des industriels à exercer des pressions sur les prix. Pour y parvenir, il faut combiner les incitations avec des obligations réglementaires, assorties de sanctions financières et de dispositifs de contrôle. Par ailleurs, il est essentiel que ces engagements reposent en priorité sur les acteurs des filières disposant des ressources et de la marge de manœuvre nécessaires pour s'y conformer efficacement (distribution, industrie).

Plusieurs leviers doivent être activés. En complément de l'action n°40, la SNANC doit intégrer une mesure visant à renforcer la transparence sur la construction des prix, en publiant, sous la responsabilité de l'OFPM, les niveaux de marges nettes réalisées pour chaque catégorie de produits, par les industriels et la distribution. La SNANC doit permettre de renforcer la mise en œuvre, d'élargir le périmètre de la loi EGALIM et de systématiser les sanctions en cas de non-respect des obligations prévues. La SNANC doit également proposer de limiter la concentration des distributeurs à travers un renforcement des contrôles des fusions-acquisitions, la systématisation des contrôles et des sanctions contre les pratiques commerciales déloyales et la sécurisation des recours auprès des instances de règlement des litiges commerciaux. Enfin, pour renforcer l'information des consommateurs et soutenir les initiatives de commerce équitable, la SNANC doit proposer la mise en place d'un fond de soutien aux filières françaises et internationales de commerce équitable et des campagnes de sensibilisation du public (action n°44).

Que l'Etat prenne en main la régulation du secteur agroalimentaire va indéniablement dans le bon sens. Une politique de demi-mesures ne saurait cependant être suffisante : les actions portées dans la SNANC doivent être renforcées et mobiliser plus largement le levier réglementaire pour être efficaces. Un argumentaire qui ferait prévaloir l'économie sur la santé publique et l'environnement ne serait pas acceptable, et contraire aux engagements de la France concernant les droits à la santé et à l'alimentation sur son territoire.

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

Nos recommandations pour une SNANC à la hauteur des enjeux de régulation agroalimentaire :

- L'interdiction de la publicité et du marketing pour des produits trop gras, trop sucrés et trop salés, en particulier lorsque ces activités ciblent les enfants, et l'obligation d'affichage du Nutri-score sur les emballages des produits alimentaires et dans toutes leurs publicités
- Un encadrement des promotions alimentaires sur l'ensemble des supports promotionnels des distributeurs, selon les recommandations du PNNS et en incluant une part de produits biologiques hors ultra-transformation.
- Un objectif de transparence sur les prix et sur la répartition de la valeur ; un encadrement des marges de la grande distribution et des industriels sur les produits sains et durables, notamment biologiques.
- Des objectifs d'approvisionnement en produits sains, biologiques, équitables et de qualité pour la grande distribution, sur le modèle EGAlim, et une restriction de la place faite aux produits trop gras, trop sucrés, trop salés et ultra-transformés.



Rendre les repas servis en restauration collective meilleurs pour la santé et pour l'environnement et davantage issus de filières françaises de qualité

La restauration collective représente un levier majeur d'accessibilité et d'évolution des pratiques alimentaires et de transition des systèmes agricoles. La SNANC pose de bonnes intentions pour la transition du secteur : davantage de produits bruts et faits maison, atteinte des objectifs d'approvisionnement durable, diminution de la consommation de produits carnés (qui est nécessaire au soutien des éleveurs et éleveuses français dans la transition agroécologique). Pour autant, la stratégie manque de leviers effectifs pour atteindre ces objectifs, notamment de moyens supplémentaires alloués à l'atteinte des ambitions d'EGAlim, de dispositifs concrets pour l'augmentation de la place des protéines végétales ou encore de plans de formations de large ampleur. En s'appuyant majoritairement sur des leviers déjà existants et dont l'efficacité s'est révélée limitée, la SNANC se prive de toute possibilité d'atteinte de ses objectifs.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

La SNANC présente trois objectifs en lien direct avec la restauration collective (objectif 7 : "Soutenir la restauration collective dans la mise en oeuvre des dispositions existantes et renforcer les engagements sur des secteurs spécifique", objectif 9 "Promouvoir l'accessibilité physique et financière de l'offre alimentaire saine et durable, notamment via la restauration collective et l'aide alimentaire" et des mentions spécifiques dans l'objectif 5 "Accompagner l'évolution des régimes alimentaires en cohérence avec le PNNS, notamment à travers la diversification des sources de protéines"), assortis d'un objectif chiffré d'atteinte des objectifs prévus par la loi EGAlim (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio) et d'une action phare pour l'atteinte de cet objectif via un accompagnement financier pour les cantines rurales et la mise en place du plan de transformation écologique de l'État.

Ces intentions vont dans le bon sens. Nous saluons notamment les multiples références de la SNANC aux recommandations du PNNS et à la nécessité de s'y conformer, en particulier l'incitation à plus de produits bruts et à une cuisine faite-maison, la réduction de la consommation de produits carnés et l'augmentation de la consommation de fruits et légumes frais, de légumineuses et de céréales complètes.

Néanmoins, si les enjeux semblent bien identifiés, les propositions de la SNANC se contentent trop souvent d'une inscription dans la continuité des travaux déjà enclenchés (CNRC, Ma Cantine...) et d'inciter à actionner les leviers existants (qui ont montré leurs limites), sans moyens suffisants. La formation continue des équipes en cuisine et des personnels mobilisés auprès des enfants gagnerait à être renforcée. Dans ce contexte, le soutien affiché aux atteintes des objectifs semble relever de l'affichage puisqu'il est assorti de moyens insuffisants, faisant de recommandations pertinentes des vœux pieux. L'augmentation de la consommation de protéines végétales notamment, ne pourra se faire sans dispositif concret pour continuer à augmenter la part des plats végétariens en restauration collective.

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

Alors que les objectifs prévus par les lois EGAlim et Climat et résilience sont encore loin d'être atteints, comme le montre la campagne 2024 de collecte sur "Ma Cantine"³, nous encourageons donc la SNANC à aller plus loin dans ses propositions d'accompagnement, à travers les recommandations suivantes :

- Adopter l'objectif d'une option végétarienne quotidienne ou de deux repas végétariens par semaine dans l'ensemble de la restauration scolaire d'ici 2030.
- Apporter un soutien financier fléché spécifiquement vers l'atteinte des objectifs EGAlim, en priorité vers les secteurs les plus en retard comme le secteur médico-social et les cantines rurales.
- Réviser le dispositif de suivi statistique afin de pouvoir suivre les achats de produits issus du commerce équitable aujourd'hui invisibilisés.
- Enrichir les formations de l'ensemble des métiers de la restauration collective (cuisiniers, diététiciens, élus, acheteurs publics, personnel d'accompagnement du temps de repas) avec les enjeux nutritionnels, climatiques, de biodiversité et de bien-être animal, et leurs liens avec l'alimentation. En particulier, inclure l'enseignement de la cuisine végétale et des alimentations végétalisées dans le référentiel du bac pro Cuisine et des formations des diététiciens.
- Sanctuariser la définition du plat "fait-maison", telle que prévue dans le code de la consommation, qui "exclut le recours à des solutions de type "cuisine centrale".
- Flécher et encourager les financements publics vers du matériel adapté à une cuisine faite sur place.

³ Déclaration respectée par moins d'un quart des quelque 80 000 restaurants du pays. 15% atteignent les objectifs d'EGAlim, avec un taux global d'achats en bio de 12,1% (donnée estimée à 7% par l'Agence bio),

Rendre les repas servis en restauration commerciale meilleurs pour la santé et pour l'environnement et davantage issus de filières françaises de qualité

Le fait que le secteur de la restauration commerciale (restaurants, fast-foods, livraison de repas) fasse partie du périmètre de la SNANC est une bonne chose. Toutefois, le texte manque à ce stade d'objectifs précis et de mesures concrètes pour être structurant et améliorer la qualité nutritionnelle et la durabilité environnementale des produits proposés, mais aussi pour un approvisionnement plus responsable auprès de filières françaises voire locales.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

Si la SNANC consacre de nombreuses actions à la restauration collective, elle propose peu d'objectifs et de mesures pour la transition du secteur de la restauration commerciale (restaurants, fast-foods, livraison de repas) vers une offre plus saine, durable et responsable. Le principe de "Favoriser les achats de produits durables et de qualité, dont bio, dans le cadre des titres restaurant" est intéressant, mais le fait que cette mesure ne fasse plus partie des «actions phares» comme c'était le cas dans la SNANC datée de juillet 2024 pose question.

Par ailleurs, le secteur est principalement traité dans l'objectif 6, conjointement avec les secteurs de la distribution et de la transformation, et se traduit par l'**Action n°19** "Accompagner la distribution et la restauration commerciale pour garantir la fourniture de produits « durables et de qualité »", à travers deux leviers :

- "[Imposer] dans la loi la transparence des pourcentages d'achats de produits « durables et de qualité » tels que définis dans la loi EGAlim dans les achats annuels des distributeurs et de la restauration commerciale" ;
- "[Construire] avec les professionnels concernés une trajectoire nationale de développement d'une offre de produits « durables et de qualité »."

La SNANC prévoit également de renforcer l'affichage de l'origine des produits (action n°58) et d'expérimenter l'usage volontaire du Nutri-Score et de l'étiquetage environnemental (actions n°55 et n°57) dans le secteur de la restauration hors-foyer (restaurations collectives et commerciales), mais la perspective de les rendre obligatoires est hypothétique voire absente.

L'action 19 est une mesure importante pour améliorer la transparence et valoriser les efforts des restaurateurs pour augmenter la part de produits durables dans leurs approvisionnements. Néanmoins, davantage d'actions sont nécessaires quand on sait que la restauration commerciale est le secteur qui pose le plus de problèmes en termes :

- d'information et de transparence (que ce soit sur l'origine, le type d'agriculture ou le caractère ultra-transformé des produits),
- de durabilité de l'offre (moins de 2 % de produits certifiés biologiques, utilisation importante de produits ultra-transformés, prépondérance de la viande au détriment des protéines végétales),
- de précarisation et de respect du droit du travail.

Une partie des approvisionnements de la restauration commerciale fragilise également la souveraineté alimentaire de la France en raison de son important recours aux importations de viande (60 à 75 % du poulet⁴ et plus de 25 % de la viande bovine⁵).

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

L'encadrement de la restauration commerciale doit absolument être renforcé, avec des mesures à la fois plus nombreuses et structurelles, incluant des perspectives de dispositifs obligatoires lorsque la situation l'exige.

Nos recommandations :

- Renforcer l'action visant à construire une "trajectoire nationale de développement d'une offre de produits durables et de qualité" avec les professionnels du secteur, en fixant des objectifs précis et en mettant en place des dispositifs d'accompagnement.
- Renforcer la transparence et l'information au consommateur sur les lieux, les menus et les sites internet de la restauration commerciale :
 - ◇ en renforçant les moyens dédiés aux contrôles de l'étiquetage de l'origine des viandes, et en augmentant les sanctions en cas de non respect de l'obligation réglementaire ;
 - ◇ en rendant obligatoire un affichage clair et explicite de l'origine des aliments, en indiquant le détail pour l'ensemble des viandes (en proportion des approvisionnements et pour chaque plat proposé) ;
 - ◇ en rendant obligatoire l'information sur le recours à des produits surgelés et/ou ultra-transformés, avec des échelons accessibles au public ;
 - ◇ en rendant obligatoire l'étiquetage sur le bien-être animal et les modes d'élevage pour tous les produits d'origine animale.
- Renforcer dans les formations continues et initiales de l'hôtellerie et de la restauration les enseignements consacrés à l'éco-responsabilité (durabilité de l'offre alimentaire dans son ensemble, gaspillage alimentaire, emballage et utilisation du plastique...).

4. Sénat, Compétitivité de la ferme France, Rapport d'information n° 905 (2021-2022), 28 septembre 2022.

5. Interbev, Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché, février 2024.

Faire évoluer les régimes alimentaires vers “moins et mieux” de produits d’origine animale, et davantage d’aliments végétaux de qualité

La SNANC prévoit une limitation de la consommation de viande et charcuterie (dont volaille) ainsi que la mise à jour des recommandations du PNNS pour prendre en compte les impacts environnementaux de l’alimentation. Toutefois, en l’absence de quantification des objectifs et d’une vision claire, nous craignons que la stratégie échoue à faire évoluer les régimes alimentaires vers le “moins et mieux” de produits d’origine animale. Une feuille de route suffisamment ambitieuse, contraignante et assortie de moyens financiers est nécessaire pour favoriser la consommation de produits végétaux de qualité ainsi que de viande issue d’élevages durables et rémunérateurs des producteurs français.

○ Notre évaluation des propositions de la SNANC

Cette SNANC prévoit un objectif d’évolution des régimes alimentaires vers une limitation de la consommation de viande et de charcuterie, y compris volaille (objectif n°5) afin d’atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) à horizon 2030 qui ne sont pas publics à ce jour. Si un tel objectif doit être conservé, il est impératif de fixer une trajectoire chiffrée (avec indicateur et suivi) et de le compléter d’une feuille de route afin d’assurer une transition des régimes alimentaires vers une plus grande consommation de produits végétaux de qualité (comme les légumineuses) ainsi que de produits d’origine animale issus des filières d’élevage durables, respectueuses du bien-être animal, territorialisées et rémunératrices pour les éleveurs français.

Pour travailler à la limitation de la consommation de viande, la SNANC prévoit plusieurs mesures d’intérêt :

- un accompagnement pour la filière légumineuse (action n°11). Nous soulignons que pour favoriser le développement de la consommation de produits végétaux de qualité, il est essentiel que les stratégies gouvernementales et les appels à projet intègrent davantage les légumineuses cultivées pour la consommation humaine. La SNANC doit soutenir la structuration de ces filières de l’amont agricole à la commercialisation, comme l’ont fait plusieurs pays européens dont le Danemark et les Pays-Bas.
- des recommandations nutritionnelles spécifiques pour les personnes suivant un régime d’exclusion de tout ou partie des aliments d’origine animale (action n°15).

- une évolution des actions et des recommandations du Programme national nutrition-santé (PNNS) pour prendre en compte les impacts environnementaux de l'alimentation (action n°64). En lien avec l'objectif 5, nous demandons que le PNNS indique une quantité maximale de consommation pour toutes les viandes et revoit à la hausse ses recommandations de consommation de légumineuses.

Autre point positif, la SNANC prend en compte les différents maillons de la chaîne alimentaire, et dépasse la logique du consommateur. Elle propose par exemple d'imposer dans la loi la transparence des pourcentages d'achats de produits « durables et de qualité » tels que définis dans la loi EGAlim dans les achats annuels des distributeurs et de la restauration commerciale (action n°19).

Pour autant, cette SNANC manque d'une vision cohérente pour le système alimentaire sur le long terme. La stratégie devrait être en mesure de proposer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande, assortis d'une définition claire de l'assiette saine et durable, conformément aux recommandations et modèles scientifiques (par exemple, celui de la commission Eat-Lancet). Cette définition doit prendre en compte les enjeux de protection de la santé publique (en 2021, plus de 28 000 décès ont résulté d'une consommation excessive de viande rouge et de produits laitiers, et plus de 57 000 décès étaient associés à une consommation insuffisante d'aliments végétaux de qualité en France, ce qui représenterait 79 % des décès liés à l'alimentation sur cette année⁶) ; d'amélioration de la souveraineté alimentaire⁷ comme affirmé par la [Direction générale du Trésor du ministère de l'Economie](#) et le [Réseau Action Climat](#) (30 % de la viande consommée en France est importée, dont plus de 50 % de la viande de poulet⁸) ; de respect de l'environnement afin d'atteindre les engagements de la France en la matière (les produits d'origine animale sont responsables de 61 % de l'empreinte carbone alimentaire⁹) et de réponse aux difficultés du monde agricole en soutenant les modes de production durables, respectueux du bien-être animal, territorialisés, économes en intrants et rémunérateurs pour les producteurs¹⁰ plutôt que ceux industriels et intensifs.

Par ailleurs, la feuille de route et les différentes mesures pour atteindre les transformations envisagées ne sont à ce jour ni assez nombreuses ni assez ambitieuses, et devraient être davantage assorties de moyens financiers. Bien qu'il existe plusieurs mesures d'intérêt, comme la diversification de l'offre de plats préparés (action n°18), ou encore la promotion de la visibilité des produits durables et de qualité en grande distribution et restauration hors domicile (action n°19), celles-ci reposent uniquement sur l'incitation, sans précisions sur ses modalités et son suivi. Nous déplorons un manque de mesures contraignantes et appelons à davantage considérer le levier réglementaire. Il faudrait par exemple réglementer plus strictement les illustrations et allégations trompeuses (comme des images d'animaux dans des pâturages, si ceux-ci sont élevés en claustration permanente), une problématique à ce jour totalement absente de la stratégie.

6. [Lancet countdown on health and climate change. Data sheet 2024 for France.](#)

7. [Dans sa définition reconnue par l'ONU](#), la souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire. L'argument reste valide même en limitant le concept de souveraineté alimentaire à une acceptation productiviste et commerciale (produire plus pour couvrir les approvisionnements nationaux et permettre l'exportation afin d'améliorer la balance commerciale de la France).

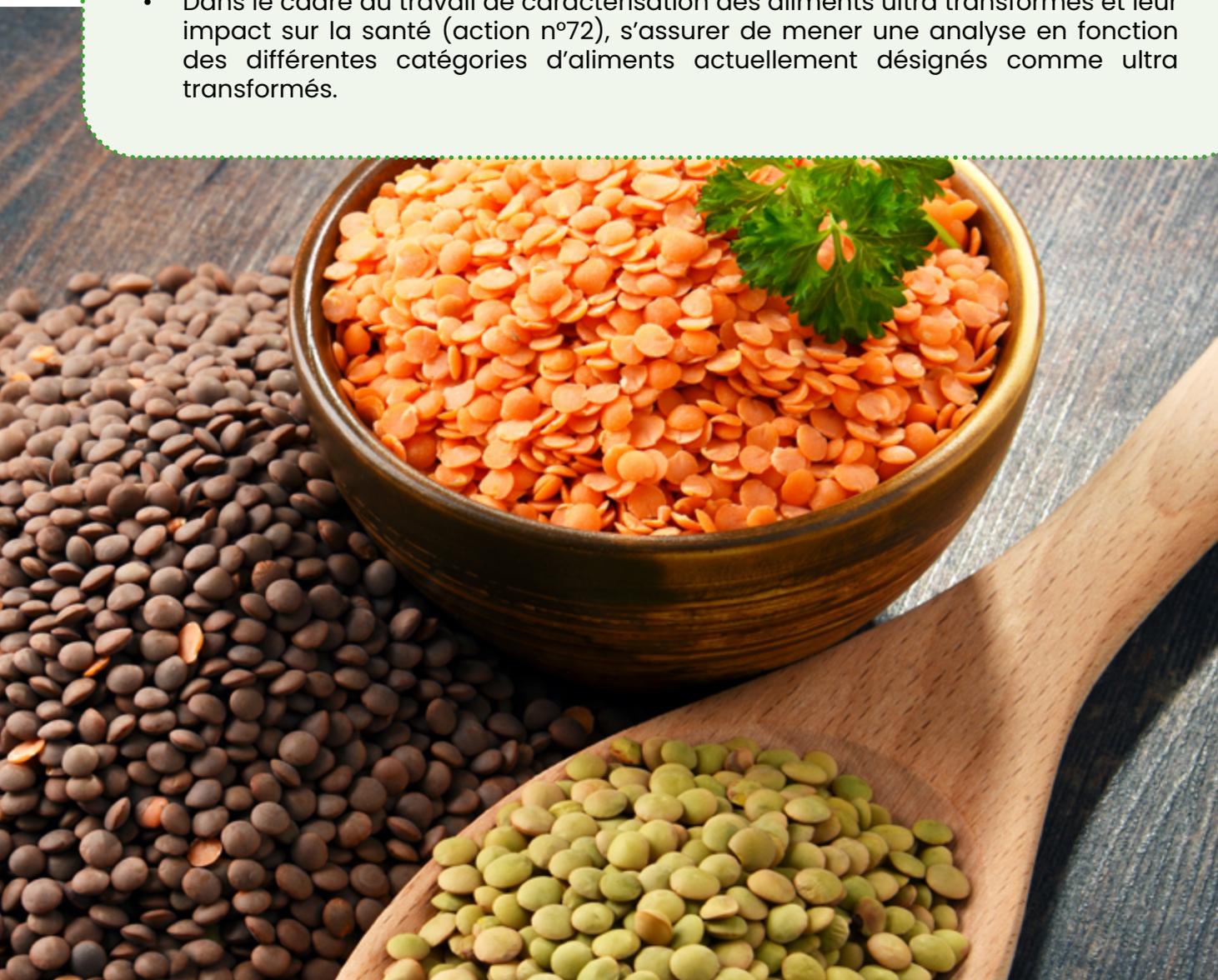
8. Agreste. La consommation de viandes en France en 2022.

9. [Haut Conseil pour le Climat, Accélérer la Transition Climatique avec un Système Alimentaire Bas Carbone, Résilient et Juste, 2024.](#)

10. Collectif Nourrir, "Quel élevage voulons-nous pour demain ?", 03/2023 : [note position élevage](#)

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

- Fixer une trajectoire globale et chiffrée d'évolution du système alimentaire vers le "moins et mieux" de produits d'origine animale, incluant la production et la consommation des différents modes de production et catégories d'aliments, et des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande de boucherie, de volaille et de charcuterie à horizon 2030.
- Doter de moyens financiers les acteurs locaux (collectivités, établissements scolaires...) afin de communiquer sur les repères du PNNS et sensibiliser à l'assiette saine et durable.
- Renforcer les moyens du PNNS et de Santé Publique France, par exemple par la création d'un fond dédié, pour mener des campagnes de communication de grande ampleur sur l'alimentation saine et durable.
- Introduire une obligation de transparence de l'origine de la viande dans les produits préparés, et indiquer clairement l'origine de l'ensemble des viandes dans la restauration hors domicile.
- Rendre obligatoire l'étiquetage sur le bien-être animal et les modes d'élevage pour tous les produits d'origine animale en distribution et en restauration hors domicile.
- Dans le cadre du travail de caractérisation des aliments ultra transformés et leur impact sur la santé (action n°72), s'assurer de mener une analyse en fonction des différentes catégories d'aliments actuellement désignés comme ultra transformés.



Apporter une information claire, fiable et précise au consommateur sur les caractéristiques et les impacts des produits alimentaires

En l'état, la SNANC pose des bases intéressantes, mais elle manque de mesures contraignantes et de moyens concrets pour assurer une transition alimentaire durable et accessible à tous. Pour garantir son efficacité, il est indispensable d'adopter une approche plus ambitieuse, combinant régulation stricte, éducation et implication de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

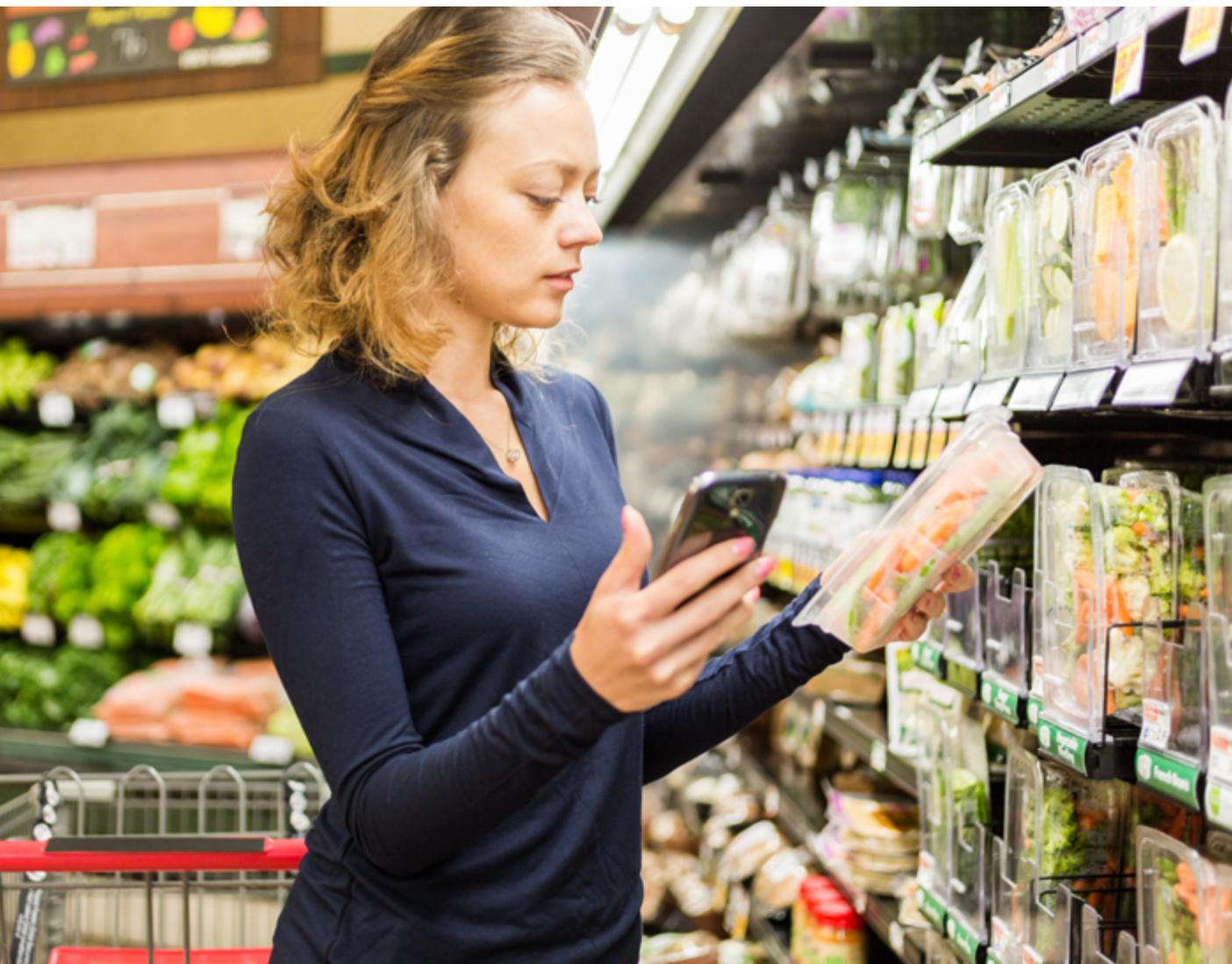
Notre évaluation des propositions de la SNANC

La SNANC souhaite renforcer la visibilité des labels et étiquetages sur la qualité environnementale et sanitaire des produits alimentaires (objectif 14) : expansion du Nutri-Score à la restauration hors-foyer, accompagnement des professionnels vers un label « Origin'Info », invitation à élargir l'étiquetage relatif au bien-être animal et l'écolabel « pêche durable ». Le levier est essentiellement incitatif avec quelques rappels à la réglementation : encadrement des labels privés, rappel de la loi Climat et Résilience pour informer les consommateurs sur la saisonnalité des produits.

Nous saluons la promotion de labels comme le Nutri-score, le label Origin'Info qui permettent aux consommateurs des choix plus transparents et éclairés sur la qualité nutritionnelle d'un produit ou son origine, mais déplorons que ces affichages restent largement volontaires : l'adoption obligatoire du Nutri-score prévue pour 2022 a été abandonnée, et rien ne garantit que les industriels jouent le jeu. De même, sur l'enjeu du bien-être animal, la recommandation est que l'affichage doit rester seulement volontaire.

Il est aussi question d'une meilleure communication sur les régimes et comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement (objectif 15), avec le déploiement de grandes campagnes de communication sur l'alimentation saine et durable, la promotion du bio auprès du grand public et de la restauration et la meilleure intégration des enjeux environnementaux dans la promotion du programme national nutrition santé. L'idée d'une semaine de l'alimentation durable développée dans l'objectif 18, participe de cette communication, avec l'idée de reconnecter les citoyens au terrain, aux exploitations et commerces durables, à l'occasion de grandes portes ouvertes.

Sur ce sujet, nous saluons l'approche « Une seule santé » et la promotion d'une alimentation plus végétale et de produits bruts et peu transformés. Concernant la valorisation du bio, nous considérons qu'elle manque de précisions et d'objectifs chiffrés pour une montée en puissance réelle, mais également de prise en compte du contexte actuel, avec des crises à répétitions et des attaques récentes contre



l'Agence Bio. Avant d'en faire une promotion, il faut rétablir un dialogue constructif entre agriculteurs conventionnels et acteurs de la bio, et proposer une meilleure communication sur le cahier des charges et les garanties de la bio, qui sont méconnues du grand public. Il nous semble également important d'étendre la communication à un travail avec les distributeurs et grands groupes agroalimentaires, voire imposer un pourcentage minimum des budgets marketing des entreprises consacrés à la promotion d'une alimentation durable.

Enfin, l'objectif « information du consommateur » peut aussi se retrouver dans l'objectif 17, qui promeut le développement de l'éducation à l'alimentation et la nutrition, avec la création d'ateliers cuisine dans les écoles, la mise en place de supports pédagogiques en lien avec l'alimentation durable, le renforcement de la formation des enseignants sur ces sujets et la présence d'actions de découverte et de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable dès le primaire. Cet objectif insiste sur la nécessaire prise en compte des inégalités sociales et territoriales dans la transmission de ces enseignements.

Nous soutenons l'accès pour tous à une éducation alimentaire de qualité, ainsi que l'idée de sensibiliser dès la primaire par des actions et l'adaptation du programme : nous pourrions aller jusqu'à une discipline supplémentaire au même titre que le français ou l'histoire-géographie. Il faut néanmoins veiller à un programme éducatif crédible et réalisable, qui ne se fait pas au détriment des enseignants et de leur charge de travail, ni des enfants et adolescents, en évitant d'alourdir le programme scolaire.

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

- Un cadre plus strict sur les labels afin que seuls les labels, prouvés scientifiquement, lisibles pour les consommateurs, portés ou reconnus par des institutions publiques, et certifiés par un tiers, puissent être affichés (en particulier les signes d'identification de la qualité et de l'origine comme l'Agriculture Biologique et les Label Rouge). Le gouvernement devrait mettre en œuvre le dispositif de reconnaissance publique des labels de commerce équitable prévu par la loi climat et résilience, afin de lutter contre les fausses allégations.
- Une régulation plus stricte de la publicité alimentaire (voir la section sur la régulation de l'agroalimentaire).
- Finaliser et mettre en place un affichage environnemental dans un cadre de gouvernance partagée incluant comité scientifique et société civile pour éviter des méthodologies biaisées. Il doit permettre au consommateur de comparer non seulement les différences d'impacts entre les catégories de produits, mais aussi de distinguer les modes de production et leurs impacts afin que les productions agroécologiques soient valorisées.
- Mieux communiquer sur le cahier des charges et les garanties de la bio, méconnues du grand public.
- Développer l'éducation alimentaire de qualité à travers une pédagogie ludique, interactive, hors du seul cadre de la salle de classe - dans les cantines scolaires, centres de loisirs - avec la formation en parallèle du personnel de restauration et des animateurs. Développer des messages adaptés à tous les publics, pour qu'ils ne renforcent pas les inégalités.
- Étendre la semaine de l'alimentation durable au-delà des écoles et institutions volontaires : aux commerces, la grande distribution et les acteurs culturels, dans une manifestation d'ampleur.

Soutenir la consommation de produits de l'agriculture biologique

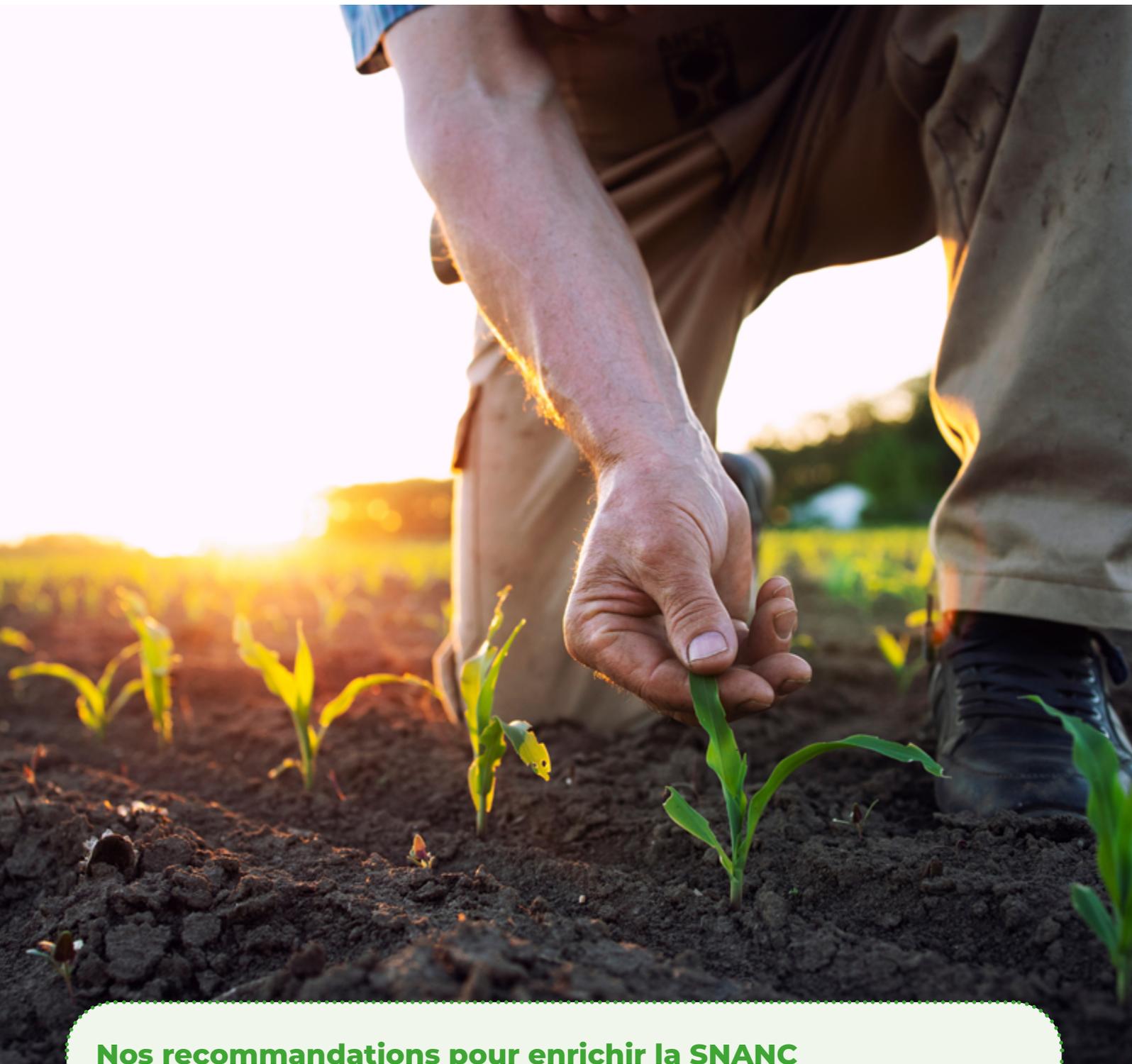
La SNANC reconnaît les nombreuses externalités positives de l'agriculture biologique (santé humaine, biodiversité, pollution, etc.) et cherche à développer la consommation de produits biologiques. Cela va dans le bon sens et différentes mesures sont à saluer. Toutefois, en l'état, beaucoup des actions restent floues et leur réalisation dépendra des moyens alloués.

Notre évaluation des propositions de la SNANC

La SNANC mentionne l'agriculture biologique à de nombreuses reprises soit directement soit au travers de l'appellation plus globale de "produits durables". C'est une bonne chose et cela souligne ses liens - positifs - avec l'ensemble des dimensions de l'alimentation : santé humaine, biodiversité, environnement, bien-être animal, lien au monde agricole, etc.

De manière inédite, la SNANC affiche un objectif chiffré de consommation de produits biologiques ("Atteindre l'objectif de 12 % de consommation de produits bio en valeur et en moyenne pour l'ensemble de la population sur l'ensemble des circuits de consommation") : c'est un point essentiel pour atteindre l'ambition de 21 % de SAU en agriculture biologique, réaffirmée récemment dans la Loi d'Orientation Agricole. L'alimentation en produits issus de l'agriculture biologique est plus ou moins explicitement encouragée par plusieurs des 15 actions phares de la SNANC. D'autres actions, en fonction de leur déploiement, peuvent également soutenir la consommation de produits biologiques, comme le financement des PAT qui ont mis en place des actions de structuration de filières territorialisées issues de l'agriculture biologique (action 9), l'objectivation des différences de marges entre produits conventionnels et SIQO pratiquées par les distributeurs (action 41) ou encore la formation des professionnels de santé aux enjeux de durabilité de l'alimentation (action 50).

Toutefois, la plupart de ces actions restent floues dans leur rédaction. Pour plusieurs d'entre elles, on peut légitimement s'interroger sur la capacité du gouvernement à les mettre en œuvre. En effet, les mesures les plus ambitieuses reposent sur des engagements financiers forts ainsi qu'une surveillance ou une coercition renforcée des différents acteurs institutionnels et économiques aujourd'hui incertains. Pour les enjeux financiers, on pense par exemple au soutien des PAT qui mettent en avant l'agriculture biologique ; en ce qui concerne le contrôle et la coercition, en dépendent l'attente des 20% de produits biologiques en restauration collective, le développement de l'offre en produits biologiques de la part des acteurs de la distribution et de la restauration, ou encore l'objectivation des différences de marges entre produits conventionnels et SIQO.



Nos recommandations pour enrichir la SNANC

- Préciser les moyens mobilisés pour assurer les ambitions sur la consommation de produits biologiques ;
- Détailler le chiffrage de 12% de bio d'ici 2030 débouché par débouché, avec des sous-objectifs.

Développer des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour rapprocher production et consommation et favoriser localement la transition alimentaire et écologique

Si la SNANC appuie le rôle clef des PAT et renforce la transversalité de leurs attendus, l'absence de visibilité sur leurs moyens financiers à court et long terme interroge sur leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Pensés comme espaces de concertation, les PAT doivent assurer une participation de l'ensemble des acteurs de l'alimentation dans les espaces de décision, notamment des personnes concernées par la précarité alimentaire. Ils doivent également garantir le pluralisme des organisations partenaires (associations de lutte contre la précarité alimentaire, organisations paysannes...).

○ Ce que contient la SNANC

La SNANC reconnaît le rôle des PAT dans la relocalisation de l'alimentation et la structuration de politiques alimentaires au niveau territorial. Elle appuie le besoin de renfort et de structuration de ce dispositif récent : en renforçant le maillage territorial du dispositif (80 % du territoire couvert par des PAT de niveau 2), en structurant une gouvernance transversale et en allant vers une pérennisation des moyens financiers associés, particulièrement lorsque les PAT mènent des actions de structuration de filières territorialisées issues de production durable.

Ces mesures vont dans la bonne direction et s'appuient sur des recommandations partagées : rapport du sénateur Frédéric Marchand (2022)¹¹, rapports du [CGAAER](#) (2024), avis du [CNA](#). Parmi les recommandations régulièrement mises en avant : le besoin d'articulation des PAT avec les dispositifs préexistants et le renforcement de leurs moyens.

Néanmoins, si ces mesures vont donc dans le bon sens, elles restent largement imprécises dans les objectifs fixés et les moyens octroyés. Plus spécifiquement sur :

- **Le maillage territorial** : un indicateur de couverture des PAT ne dit rien des moyens associés et des impacts territoriaux permis par leur mise en œuvre. Ce maillage territorial recouvre des réalités et des besoins assez différents selon la typologie du territoire (rural/urbain). Il paraît important de mettre une focale spécifique sur l'accompagnement des territoires avec des environnements alimentaires pauvres en produits durables¹². Les PAT de ces territoires sont souvent moins dotés en moyens humains et financiers et en acteurs sur l'alimentation. Ils nécessitent un accompagnement spécifique de formation et de montée en compétence sur ces sujets pour ne pas créer de PAT à deux vitesses.

- **Le renforcement des critères de labellisation** : dans les textes, le renforcement des critères de labellisation permet d’aller vers davantage de transversalité sur les plans sociaux et environnementaux. Il est nécessaire de coupler ce renforcement des critères de labellisation à un renforcement de la formation à l’évaluation pour les chargés de mission PAT. Pour répondre aux enjeux transformateurs des PAT, le passage de PAT incitatifs et volontaristes à des “plans alimentaires territoriaux” obligatoires pour les collectivités pourrait être une piste pour asseoir et renforcer le dispositif.
- **La gouvernance des PAT** : la SNANC appuie pour plus de transversalité entre ministères dans le pilotage de la politique de l’alimentation. Cette transversalité de la gouvernance doit se traduire au niveau local. Les PAT visent à “rapprocher tous les acteurs de l’alimentation” or, dans les faits, le pluralisme des modèles est loin d’être assuré dans les instances de décisions des PAT. De nombreux acteurs locaux soulignent la difficulté à entretenir des liens sur le long-terme avec les collectivités porteuses des PAT (plans d’action pluriannuels, contractualisation, engagement financier). Les collectivités ont un rôle de coordination sur le territoire mais doivent appuyer et reconnaître le travail des dynamiques locales existantes (organisations paysannes, associations de lutte contre la précarité alimentaire, épiceries sociales et solidaires, associations de consommateurs, associations de personnes malades...).
- **La pérennisation du soutien financier** : la SNANC ne fixe pas d’enveloppe pour la pérennisation des moyens des PAT. Il est nécessaire d’augmenter les financements alloués aux PAT (émergents et opérationnels).

Nos recommandations pour enrichir la SNANC

- Assurer un financement sur le long-terme des PAT
 - ◊ Renforcer et sécuriser les moyens financiers alloués aux PAT : donner une visibilité sur les financements sur le temps long (a minima 5 ans) pour assurer l’animation, la pérennité des actions dans le temps et la mise en place de gouvernances multi-acteurs (acteurs-collectivités).
 - ◊ Sacraliser une partie des financements pour le soutien des acteurs du territoires qui participent à la réalisation des objectifs des PAT.
 - ◊ Porter une attention spécifique sur les territoires ruraux et les “marécages alimentaires”, moins dotés en moyens humains et financiers.
- Fixer des objectifs de moyens sur le volet social (participation des citoyens et citoyennes, articulation avec les dispositifs existants de lutte contre la précarité alimentaire), sur le volet environnemental (soutien aux modes de production et de consommation durables et territorialisés) des PAT et sur le volet santé (participation des usagers du système de santé, articulation avec les dispositifs existants tels que les contrats locaux de santé).
- Former les élus et acteurs de l’alimentation aux enjeux de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
- Renforcer l’intégration des questions foncières dans les PAT en lien avec les plans d’aménagement du territoire : SCOT, PLU, SDAASaP.
- Assurer une gouvernance multi-acteurs dans les instances de concertation et de décision du PAT.

11. Frédéric Marchand, “Projets Alimentaires Territoriaux : plus haut, plus vite, plus fort” (2022).

12. Déserts, marécages et bourbiers alimentaires : de quoi parle-t-on ? - Fiche Ressource 19 - CIVAM



Associations signataires

Action contre la faim • Adéc (Association de défense, d'éducation et d'information des consommateurs) • Alliance Santé Planétaire • Alofa Tuvalu • Anima • Association Addictions France • Association de l'Alimentation durable • Association Santé Environnement France • AVF (Association Végétarienne de France) • Bioconsom'acteurs • Bio Equitable en France • Cantine sans plastique • CFSI • CIWF France • CLCV - Association nationale de consommateurs et usagers • CNAO - Collectif National des Associations d'Obèses • Collectif Les Pieds dans le Plat • La Confédération syndicale des familles - la CSF • Comité pour le Développement Durable en Santé (C2DS) • Commerce Equitable France • Communauté Ecotable • Communication et démocratie • Emmaüs France • Fédération française des diabétiques • Fédération Addiction • Fédération Nationale d'Agriculture Biologique • Fédération Promotion Santé • Foodwatch France • Fondation pour la Nature et l'Homme • France Assos Santé • France Assos Santé Ile-de-France • France Nature Environnement • Générations futures • Greenpeace France • INDECOSA-CGT • Les Ami-e-s de la Confédération paysanne • L'école comestible • Max Havelaar France / Fairtrade • myLabel • Noé • ONAV (Observatoire National des Alimentations Végétales) • OUICHANGE • QUATRE PATTES • Réseau Action Climat • Résistance à l'Agression Publicitaire • Réseau CIVAM • Réseau Environnement Santé • RESES (Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire) • Pôle Inpact • Secours Catholique - Caritas France • Société française de santé publique • TransiTerra • Union des Groupements des Epicerie Sociales et Solidaires (UGESS) • Vrac France • WECF France • Welfarm • WWF France